

J'espère que le débat se déroulera beaucoup mieux que ne le laissent présager les événements de ce matin.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je partage l'avis de mon collègue et si j'ai soulevé la question, c'est que nous venons tout juste d'être saisis de ces amendements. Il nous faudra une explication claire sur leur signification et sur les conséquences que le projet de loi pourrait avoir sur les autres mesures législatives dont la Chambre est saisie.

Aussi, pour faciliter le débat, j'espère que le ministre responsable et le député qui répondront à nos questions au nom du gouvernement du Canada comprendront le dilemme dans lequel nous nous trouvons actuellement à titre de députés de l'opposition et les raisons pour lesquelles nous voulons une explication claire.

Évidemment, les députés d'en face peuvent dire qu'il s'agit d'amendements de forme qui n'ont vraiment pas une grande portée. Dans le cas du projet de loi C-35, nous avons toutefois constaté que les amendements corrélatifs étaient plutôt des amendements de fond.

Comme vous occupiez le fauteuil vendredi dernier, vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que la Chambre n'a pas encore adopté le projet de loi C-35.

M. Simon de Jong (Regina—Qu'appelle): Monsieur le Président, je voudrais intervenir moi aussi à propos de ce rappel au Règlement et signaler que tous ces amendements nous ont été soumis ce matin.

Le gouvernement s'occupe de la réforme des institutions financières depuis 1985, je crois. À l'époque, je faisais partie du Comité des finances, qui a tenu des audiences et étudié l'ensemble de ces questions. Voici que le gouvernement propose de très nombreux amendements à la dernière minute. Il s'agit d'un domaine fort complexe et même quelques modifications de forme dans le libellé risquent d'avoir des conséquences énormes pour les milieux financiers.

Nous ne voyons pas au juste où le gouvernement veut en venir par ces amendements, et nous ne sommes pas en mesure d'en établir les conséquences avant d'entendre le point de vue des institutions financières et avant que les spécialistes ne se prononcent. C'est alors seulement que nous saurons à quoi nous en tenir sur le sens réel de ces amendements et sur leurs conséquences.

Initiatives ministérielles

À titre de députés de l'opposition, il nous est impossible de faire notre travail correctement dans ce domaine si complexe, si le gouvernement propose toute une série d'amendements à la dernière minute.

Par conséquent, je voudrais proposer que ce débat soit mis de côté.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): Avant de reconnaître le député de Mississauga-Sud, je tiens à rappeler que la Présidence a reçu les derniers amendements du gouvernement vendredi soir et que la Présidence a étudié, avec ses conseillers, toutes ces motions pour être en mesure, ce matin, de rendre une décision.

Sur le même rappel au Règlement, le député de Mississauga-Sud.

[Traduction]

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, je comprends très bien les problèmes qu'éprouvent les députés, face au grand nombre d'amendements proposés aux projets de loi C-4, C-19, C-28 et C-34. Les députés ne sont pas sans savoir que les très nombreux amendements proposés au projet de loi C-4 découlent tous des audiences qui ont porté sur les trois autres projets de loi.

Pendant nos travaux sur ces projets, des instances ont été présentées au comité et aux milieux financiers qui travaillaient en étroite collaboration sur les détails des mesures. L'engagement a été pris envers tous les intéressés que les projets de loi seraient amendés de manière à former un ensemble cohérent de mesures dans le domaine financier.

• (1220)

Personne ne cherche à faire passer des dispositions en douce. Je voudrais négocier et m'entretenir de temps à autre avec mes collègues d'en face. Je le ferai pendant les pauses pour m'assurer que tout se déroule normalement.

Je tiens à souligner que ces mesures sont difficiles, comme l'a déjà affirmé le député de Regina—Qu'Appelle, mais nous y avons travaillé de manière très approfondie sur une fort long période.

La mesure qui constitue maintenant le projet de loi C-4 a été adoptée pour la première fois l'an dernier, au